

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 11

L'An Deux Mil Vingt Cinq,
Le 18 septembre à 18 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,
Dûment convoqué le 11 septembre s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. Germain HENNION, Maire.

PRÉSENTS : Mme BORNET Monique, M. HENNION Germain, Mme LEMOUÉE Marylène,
Mme MANICOT Lysiane, M. MOUSSET Nicolas, M. PORTAL Olivier, M. RICHARD
Arthur.

ABSENTS EXCUSÉS : M. BONNET Jean-Jacques donne pouvoir à M. PORTAL Olivier,
Mme MARTINE-SINGER Joana donne pouvoir à Mme LEMOUÉE Marylène, M.
MORISSON Benoît donne pouvoir à M. HENNION Germain, Mme PELON Amélie donne
pouvoir à M. RICHARD Arthur.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LEMOUÉE Marylène

Monsieur le maire ouvre la séance à 18H35.

Assistait à la réunion, Madame DUBARD, secrétaire de mairie.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 et signent la dernière page.

Marylène LEMOUÉE est nommée secrétaire de séance et Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget de la commune de Champdolent ;

Considérant l'évolution de la base prévisionnelle de taxe foncière sur les propriétés non bâties 2025 transmise par la Direction Départementale des Finances Publiques nous indiquant une diminution des bases d'imposition de - 7 085 €, soit une diminution de produits attendus de -2 136 € sur 2025 ;

Considérant la régularisation des Restes à réaliser 2024 pour un montant de 2 338,06 € sollicitée par le Service de Gestion Comptable ;

Germain HENNION, Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------|---|-----------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 001 (001) : Déficit d'investissement reporté | -2 338,06 | 021 (021) : Virement de la section de fonct | -1 738,06 |
| 2188 (21) : Autres immobilisations corpore | 600,00 | | |
| | -1 738,06 | | -1 738,06 |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 023 (023) : Virement à la section d'investis | -1 738,06 | 73111 (731) : Impôts directs locaux | -2 136,00 |
| 611 (011) : Contrats de prestations de servi | -397,94 | | |
| | -2 136,00 | | -2 136,00 |
| Total Dépenses | -3 874,06 | Total Recettes | -3 874,06 |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 7 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Germain HENNION, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 7 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

| | |
|---|---------------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 75 249,33 € |
| - un excédent reporté de : | 49 726,77 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 124 976,10 € |
| | |
| - un excédent d'investissement de : | 7 202,59 € |
| - un déficit d'investissement reporté de : | -62 550,22 € |
| Soit un besoin de financement de : | -55 347,63€ |
| - Restes à réaliser | - 2 338.06 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'année 2024 de la façon suivante :

| | | |
|---|---|----------------------|
| € | Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT | 124 976,10 |
| | Affectation complémentaire en réserve (1068) | - 57 685,69 € |
| | Résultat reporté en fonctionnement (002) | 67 290,41 € |
| | Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT | - 55 347,63 € |

Commentaires et interventions en séance :

Néant

ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS 2025

Sur proposition de M. HENNION, les membres du Conseil municipal sont invités à statuer sur les conditions d'organisation du repas des aînés prévu le 26 octobre prochain.

Après débat et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** la tenue de ce repas des aînés pour 2025 en fixant la date du 26 octobre 2025 ;
- **DE MAINTENIR** la distribution des colis aux aînés de plus de 80 ans ou ne pouvant participer au repas pour raison de santé ;
- **DE FIXER** le prix du repas chez le traiteur à 20 € ;
- **DE FIXER** la participation des invités à ce repas à 25 € ;
- **DE FIXER** le prix d'un colis personne seule à 13 € et le prix d'un colis couple à 19 € ;
- **DE PROPOSER** une animation lors de ce repas avec un budget maximum fixé à 400 € ;
- **D'AUTORISER** le maire à passer commande du nombre de colis et de repas nécessaires.
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025.

Commentaires et interventions en séance :

Les élus disent que s'ils ont moins de 10 inscriptions, le repas ne sera pas maintenu.

ADHÉSION À EAU 17 DE LA COMMUNE DE SURGÈRES POUR LES COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le Maire fait part au Conseil municipal de la décision du Comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 d'accepter l'adhésion de la Ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical et de la note d'incidence annexée.

Considérant les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les statuts d'Eau 17 et notamment l'article 8.3 ;

Considérant l'arrêté préfectoral n°17-2021-02-15-002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif, assainissement non collectif ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ;

Commentaires et interventions en séance :

Néant

CHARTRE D'ENGAGEMENT « OCTOBRE ROSE » AVEC LE COMITÉ DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE CHARENTE-MARITIME

Monsieur le maire rappelle que le comité départemental de la Ligue Nationale contre le cancer est une association à but non lucratif qui a pour vocation, notamment, d'informer la population sur les risques liés au cancer, de financer la recherche dans ce domaine et d'apporter toute forme de soutien aux malades atteints de cancer et à leurs proches.

Elle indique que cette charte a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la mairie de Champdolent et le Comité 17 lors de l'évènement nommé « Marche rose pour octobre rose » organisé au profit de ce dernier.

En conséquence, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la charte d'engagement avec le Comité de la Ligue Contre le Cancer de Charente-Maritime ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite Charte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES EN TROIS LOGEMENTS LOCATIFS

Vu la délibération n°2024_5_22 du 7 mai 2024 approuvant le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en logements communaux à loyers libres ;

Vu la délibération n°2024_6_27 du 24 juin 2024 approuvant le recours au SEMDAS dans le cadre de ce projet ;

Vu la délibération n°2024_10_66 du 21 octobre 2024 relatif au choix du Maître d'œuvre dans le cadre de ce projet ;

Vu la délibération n°2024_12_74 du 12 décembre 2024 approuvant le choix du géomètre en charge des relevés nécessaires dans le cadre de ce projet ;

Vu la délibération n°2025_1_2 du 24 février 2025 relatif aux compléments de prestations à effectuer le Maître d'œuvre, Éric FRAIRE et le cabinet de Géomètre AGT Cabinet Guillemet ;

Vu la délibération n°2025_4_13 du 7 avril 2025 visant à choisir les bureaux d'études en charge de l'étude pour le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que l'étude du sol ;

Monsieur le Maire souhaite indiquer que le projet est toujours en cours d'étude par notre architecte. La 1^{ère} esquisse a été validée, le permis de construire a été déposé auprès du service instructeur au mois d'août 2025 ;

Par conséquent, à ce jour, le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande

| Financiers | Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant) | Base subventionnable | Montant HT | Taux intervention |
|---|--|----------------------|---------------------|-------------------|
| DETR | Sollicité | 380 000,00 € | 75 232,40 € | 19,80 % |
| DSIL | | | | |
| Fonds vert | Sollicité | 380 000,00 € | 90 250,00 € | 23,75 % |
| Autre subvention Etat-Fonds vert - aide aux maires bâtisseurs | | 380 000,00 € | 15 000,00 € | 3,95 % |
| Fonds européens | | | | - |
| Conseil départemental | Sollicité | 380 000,00 € | 108 300,00 € | 28,50 % |
| Conseil régional | | | | - |
| Autres (à préciser) - Vals de Saintonge communauté plan habitat | | 380 000,00 € | 15 000,00 € | 3,95 % |
| Sous-total | | | 303 782,40 € | |
| Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant) | | | 76 217,60 € | - |
| Coût HT | | | 380 000,00 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes avec la création de trois logements locatifs ;
- **AUTORISE** le dépôt de demandes de subventions auprès de l'État via la DETR, la DSIL et le Fonds Vert, le dispositif exceptionnel du Fonds vert – Maires bâtisseurs, ainsi qu'auprès du Département de Charente-Maritime et de Vals de Saintonge Communauté ;
- **ATTESTE** que la commune bénéficie chaque année du versement du Fonds de Compensation de la TVA ;
- **INDIQUE** que son numéro de SIRET est le 211 700 851 00036 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus et disponibles au Budget Primitif 2025 et 2026.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION ZD N°353 SITUÉE AU BOUTEAU (ANCIENNE ÉCOLE) – MISE EN AGENCE

Il est rappelé aux membres du Conseil que la démolition de l'ancienne école du Bouteau a été réalisée au mois d'avril 2024 (parcelle anciennement cadastrée section ZD n°255 devenue ZD n°353 après division).

Lors de la séance de Conseil du 7 mai 2024 (délibération D2024_5_23), il avait été proposé un prix de vente à 47 euros le m² net vendeur.

Lors de la séance du 12 décembre 2024 (délibération D2024_12_76), le prix de vente a été fixé à 40 € le m² net vendeur ;

Monsieur le Maire précise qu'il paraît opportun de mettre en agence ce bien afin d'améliorer sa visibilité auprès du public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en agence du terrain du Bouteau pour améliorer sa visibilité auprès du public ;

- **PRÉCISE** que le bien sera mis en vente une fois le sinistre en cours pour « dégât des eaux suite à la démolition » déclaré par les voisins de la parcelle sera réglé ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les documents afférents.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur le Maire précise que le sinistre assurance en cours va faire l'objet d'une expertise le 8 octobre prochain. M. MOUSSET demande si les voisins ont obtenu une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie pour la construction des bâtiments adossés au mur mitoyen construit entre les deux parcelles. La secrétaire de mairie est chargée d'effectuer des recherches.

DEVIS POUR LA REMISE EN ÉTAT DU PRÉAU DE LA SALLE DE LA BOUTONNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est prévu au Budget 2025 de procéder à une remise en état complète du préau de la salle de la Boutonne.

Monsieur le maire présente les devis reçus dans le cadre de cette mission :

- EIRL JAMBROVIC Mickaël

- Devis prévoyant un enduit taloché si le mur n'est pas en assez bon état présenté pour un montant TTC de 4 596,29 €, soit 3 830,24 € HT ;
- Devis prévoyant le piquage du mur en laissant les joints apparents en fonction de l'état du mur constaté pendant le chantier présenté pour un montant TTC de 3 804,72 €, soit 3 170,60 € HT ;

- FONTAINE Valentin :

- Devis prévoyant un enduit taloché si le mur n'est pas en assez bon état présenté pour un montant TTC de 4 466 €, soit 4 060 € HT ;
- Devis prévoyant le piquage du mur en laissant les joints apparents en fonction de l'état du mur constaté pendant le chantier présenté pour un montant TTC de 3 685 €, soit 3 350 € HT ;

- SARL ROUFFIGNAC :

- Devis présenté pour un montant TTC de 6 443,04 €, soit 5 369,20 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis présenté par l'EIRL JAMBROVIC pour 3 804,72 € TTC, soit 3 170,60 € HT ;
- **PRÉCISE** la prise en compte du surcoût éventuel prévu par l'EIRL JAMBROVIC portant ainsi le montant des travaux à 4 596,29 € TTC, soit 3 830,24 € HT au vu de l'état du mur en cours de chantier ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025.

Commentaires et interventions en séance :

Néant

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'APE BORDS-CHAMPDOLENT POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DE NOËL 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Association des Parents d'Élèves de Bords-Champdolent voit son bureau renouvelé et que pour le moment nous n'avons pas encore de visibilité sur l'organisation d'un spectacle de Noël par l'association.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il paraît opportun de prévoir une subvention qui sera versée uniquement si un spectacle est organisé. Il propose de maintenir le niveau de la subvention versée en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'APE Bords-Champdolent seulement si un spectacle de Noël est organisé par l'association en 2025 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents.

Commentaires et interventions en séance :

Il est précisé que la prochaine AG de l'association est prévue le 25 septembre et qu'après cette date nous y verrons plus clair sur l'organisation d'un éventuel spectacle.

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Retour sur la dernière réunion de travail sur le projet Bel ébat avec le Département : Ils souhaitent maintenir le projet de réhabilitation, toutefois la commune devra trouver un porteur de projet fiable et proposer un partenariat de 5 ans. Un appel à projets doit être rédigé par la commune afin de trouver un remplaçant pour l'exploitation du site, la P'tite table de Bel ébat ne souhaitant pas continuer. Mme LEMOUÉE précise qu'il convient d'ajouter à la convention la création d'un point vélo proche du site. Il est également demandé de prévoir l'amélioration de l'éclairage à Bel ébat. Le site étant situé le long d'une route départementale, la commune va se rapprocher de M. VIGNERON.
- ➔ Il est proposé de retenir la date du 28 février pour l'organisation d'une soirée jeux en lien avec Vals de Saintonge Communauté.
- ➔ Les élus décident à la majorité, de rendre gratuit le concert estival proposé le dernier week-end de juillet à compter de 2026.
- ➔ Les élus proposent d'offrir une carte cadeaux d'une valeur de 50 € à chacun des agents en fin d'année.
- ➔ Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le défibrillateur est trop âgé pour être maintenu et qu'il convient de prévoir son remplacement en 2026 (location à prioriser).

- ➔ M. le Maire fait part d'une demande formulée par Monsieur PILET qui souhaite que le rallye de Bords repasse sur la commune de Champdolent dès 2026. Monsieur le maire doit le recevoir pour en savoir plus et ainsi informer les membres du Conseil municipal.
- ➔ Jeu sur la Charente-Maritime : prévoir une information dans la prochaine brève.
- ➔ M. PORTAL doit communiquer les dates des prochaines battues pour pouvoir les intégrer à la brève également.
- ➔ M. le Maire informe les membres du conseil de l'arrêt de la maintenance du logiciel CimetPro (gestion du cimetière). Soluris proposait une solution à un coût très élevé (5 516,78 € TTC). La secrétaire est chargée de créer une base Excel fiable pour la gestion du cimetière.
- ➔ Les élus ne sont pas contre l'installation d'un foodtruck Kebab sur la commune. La secrétaire recontacte les demandeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2025 ;
- 2) Décision modificative du budget suite baisse fiscalité 2025 ;
- ~~3) Devis RESE raccordements futurs logements locatifs communaux ;~~
- 4) Repas des aînés : validation du choix du traiteur, détermination du montant de la participation financière et choix des colis ;
- 5) Adhésion de la ville de Surgères pour la compétence assainissement collectif et non collectif auprès d'Eau 17 ;
- 6) Charte d'engagement auprès de la Ligue contre le cancer du sein ;
- 7) Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en logements : prise en compte de la demande de subvention « Maires bâtisseurs » dans le plan de financement ;
- 8) Vente du terrain du Bouteau : Mise en agence ;
- 9) Devis pour la remise en état du préau de la salle de la Boutonne ;
- 10) Subvention APE Bords-Champdolent pour le Noël des enfants 2025 ;
- 10) Questions diverses : bel ébat écluse : état d'avancement du projet ; demande d'installation d'un food truck kebab sur la commune, cadeau des agents (colis ou carte cadeaux), concert 2026 : gratuité ou non, ressourcerie communautaire, atelier vélonomie, soirées jeux Vals de Saintonge, devis remplacement logiciel cimetière, retour sur les événements estivaux (concerts, exposition).

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

M. HENNION

M. BONNET
(donne pouvoir à M. PORTAL)

Mme BORNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT

Mme MARTINE-SINGER
(donne pouvoir à Mme LEMOUÉE)

M. MORISSON
(donne pouvoir à M. HENNION)

M. MOUSSET

Mme PELON
(donne pouvoir à M. RICHARD)

M. PORTAL

M. RICHARD